

Notice de l'enquête MIRES (Mission Recherche et Enseignement supérieur)

Présentation de l'enquête

Objet de l'enquête

L'enquête Mires sur les crédits budgétaires destinés à la recherche scientifique et au développement expérimental (R&D) sert un double objectif :

1/ alimenter la réponse au règlement européen *European Business Statistics*, règlements [\(UE\) 2019/2152](#) et [\(UE\) 2020/1197](#) du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 qui demande une ventilation par objectif socio-économique des crédits budgétaires publics de R&D.

2/ répondre au besoin institutionnel de mieux connaître la destination des fonds alloués par l'Etat pour la R&D.

L'enquête interroge les organismes publics et départements ministériels bénéficiaires de crédits **destinés à la R&D¹** sur le montant de ces crédits inscrits en Loi de Finances Initiale (LFI) et sur la finalité prévisionnelle de leurs activités de recherche.

Modalités de l'enquête

L'enquête est réalisée via le fichier Excel « Enquête_CBPRD_Mires_2026.xls ».

Le fichier n'est pas protégé en écriture pour permettre la duplication des tableaux. Il vous est cependant demandé de ne pas en modifier la structure pour permettre le traitement ultérieur des données.

Il est à retourner via la boîte fonctionnelle mires.objectifs@education.gouv.fr pour le **4 mai 2026**.

NEW ! Changements questionnaire 2026

Le questionnaire a évolué sur :

- la partie des ressources pour la R&D hors budget de l'État
- la clarification de ce qui est demandé dans la partie objectifs socio-économiques. La nomenclature des objectifs socio-économiques reste inchangée (cf. Annexe 2).

Présentation du questionnaire

Onglet « Identification »

Dans cet onglet, il vous est demandé d'indiquer le nom de l'organisme et sa catégorie juridique. La catégorie « Autre » est à préciser si les catégories listées ne suffisent pas.

¹ Seule la partie Recherche des crédits de la Mires est demandé pour l'enquête, les crédits destinés à l'Enseignement supérieur de la Mires sont exclus (cf. Annexe 1).

Pour le ou les programme(s) de la Mission Recherche et Enseignement supérieur (Mires) dont relève l'organisme (cf. Annexe 1), il convient de cocher la ligne correspondante. Si l'organisme participe, au titre de ses activités de recherche, à des programmes LOLF hors Mires, ils doivent être spécifiés et rappelés le cas échéant dans les différents onglets.

Onglet « Contacts »

Dans cet onglet, il vous est demandé d'indiquer la ou les personne.s référente.s auprès desquelles le département des études statistiques de la recherche (MESRE-SIES-DESR) peut obtenir d'éventuels compléments d'information. Le champ Courriel est obligatoire pour le contact principal.

Onglet « Fiche de synthèse »

Dans cet onglet, il vous est demandé de lister les différentes structures opérationnelles de votre organisme.

Une structure opérationnelle représente le niveau pertinent permettant d'identifier correctement les objectifs socio-économiques de l'organisme. Ce peut être un département, une équipe, un laboratoire, etc., ou un programme/action si l'organisme s'est engagé dans une démarche de structuration de type LOLF.

Chaque structure opérationnelle sera mentionnée sur une ligne, avec son intitulé simplifié (sigle). Pour chaque structure, vous devez ensuite créer un onglet « **Fiche de structure** » où chaque sigle devra être reporté.

Onglet « Moyens de l'organisme »

Dans cet onglet, il vous est demandé de renseigner les crédits budgétaires en provenance du budget de l'État et les autres sources de financement destinés à la recherche et au développement expérimental (R&D).

Les données financières doivent être exprimées **en milliers d'euros hors taxes**.

Les crédits budgétaires en provenance du budget de l'État regroupent :

- le montant des crédits Recherche issus des programmes de la Mires
- le montant des crédits Recherche issus d'autres programmes que ceux de la Mires

Le montant de ces crédits est à renseigner en autorisations d'engagement (AE) inscrits en loi de finances initiale 2026 (hors reports). Les crédits pluriannuels doivent être comptabilisés l'année (ou les années) où ils figurent au budget et non l'année (ou les années) de l'ouverture de ces crédits ou de leur exécution.

Il s'agit des ressources budgétaires obtenues par l'organisme en tant **qu'opérateur de l'État**.

NEW ! Les autres sources de financement ont évolué par rapport au questionnaire précédent. La priorité est maintenant donnée aux ressources obtenues par l'organisme en tant que **qu'exécutant** d'appels à projet (AAP) et d'appels à manifestation d'intérêt (AMI) répertoriées selon l'agence de financement : Programme d'investissements d'avenir (PIA), ANR, BPI France, Ademe, Caisse des dépôts et consignations, Agence de biomédecine.

Exemple : L'agence nationale pour la recherche (ANR) doit faire apparaître le montant des crédits Mires du P172 action 2 dans son questionnaire au niveau des « crédits Recherche issus des programmes de la Mires » alors que les organismes répondants à des AAP de l'ANR doivent faire apparaître le montant de ces financements au niveau des « Ressources sur appels à projets nationaux ANR ».

Il est à noter que seuls les crédits budgétaires sont ventilés par objectifs socio-économiques, les autres ressources ne sont pas ventilées.

Onglet « Moyens généraux non répartis »

Les moyens communs (frais généraux, frais de siège, activités de relations internationales, de valorisation et de relations industrielles, de diffusion des résultats de la recherche...) doivent être répartis entre les différentes structures opérationnelles dans les onglets « **Fiche de structure** », lorsque des utilisations différenciées peuvent être clairement identifiées. Le solde des moyens « non réparti » est à indiquer dans l'onglet « **Moyens généraux non répartis** » en suivant le même schéma que pour la fiche « **Moyens de l'organisme** ».

Onglet « Moyens détail par actions du P172 »

Dans cet onglet, si votre organisme est concerné par le programme P172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la Mires, il vous est demandé de détailler les ressources que vous avez déclarées dans l'Onglet « **Moyens de l'organisme** » selon les actions du programme 172. Si votre organisme n'est pas concerné par le programme 172, vous pouvez laisser l'onglet à vide (ne pas le supprimer).

Onglet « Moyens détail par actions »

Dans cet onglet, si votre organisme est concerné par un ou plusieurs autres programmes que le P172, il vous est demandé de détailler les ressources que vous avez déclarées dans l'Onglet « **Moyens de l'organisme** » selon les actions dudit programme.

Cet onglet est à dupliquer pour chacun des programmes auxquels l'organisme participe.

Onglet « Fiche de structure »

Cet onglet est à dupliquer pour chacune des structures opérationnelles déclarées dans l'onglet « **Fiche de synthèse** ».

Chaque « **Fiche de structure** » est remplie de la même façon que l'onglet « Moyens de l'organisme ».



La somme des « Fiches de structures » et de l'onglet « Moyens généraux non répartis » doit être égale au total déclaré dans l'onglet « Moyens de l'organisme ».

Onglet « Objectifs socio-économiques » (OSE)

A chaque onglet « **Fiche de structure** » doit être associé un onglet « **Objectifs socio-économiques** ». Il s'agit de ventiler, pour chaque Fiche de structure, le total des crédits budgétaires en provenance du budget de l'État déclarés dans l'onglet « Fiche de structure » (ligne 19) selon deux décompositions en objectifs socio-économiques (OSE) : l'une en OSE principaux et l'autre en OSE secondaires.

NEW ! Les OSE sont désormais présentés sur un seul onglet Excel au lieu de deux. Cela permet une plus grande lisibilité de l'intégralité de la nomenclature.

A quoi correspondent les pourcentages à remplir dans l'onglet « Objectifs socio-économiques » ?

Le ministère utilise les pourcentages inscrits dans l'onglet « Objectifs socio-économiques » pour ventiler les montants des crédits budgétaires de l'Etat de chaque structure opérationnelle. Les crédits mentionnés dans l'onglet « Moyens généraux non répartis » ne sont par définition pas ventilés en OSE.

La ventilation indiquée par l'organisme doit donc correspondre à une ventilation en termes de coûts totaux de recherche couverts par les crédits budgétaires reçus. Si un organisme n'est pas en capacité de faire cette ventilation budgétaire, il peut utiliser pour ses structures opérationnelles les proxys suivants :

- ventilation en masse salariale (frais de personnels). Ce proxy est d'autant plus pertinent que la masse salariale représente une part importante des coûts recherche.
- ventilation selon les effectifs de recherche en ETP (équivalent temps plein).

Dans le cas d'utilisation de ces proxys, bien veiller à respecter un total de 100% pour les objectifs socio-économiques de chaque structure. Si des proxys en termes d'effectifs sont utilisés, vous devez veiller à ce que la somme pour l'ensemble des objectifs socio-économiques ne soit pas supérieure à 100%. Si des personnes travaillent sur plusieurs OSE, alors ils ne doivent pas être comptés plusieurs fois, mais répartis au prorata de la répartition initiale pour se ramener à un total de 100%.

La ventilation en termes de nombres de projets est à proscrire, car non représentative des affectations budgétaires.

Comment remplir la colonne OSE principaux ?

Pour chacun des projets² de recherche de la structure opérationnelle, il faut déterminer un unique OSE principal correspondant à la finalité socio-économique du projet. Il faut donc distinguer cette finalité socio-économique du projet de son contenu en termes d'activités de R&D.

Exemple : Un projet de recherche portant sur le développement de piles à combustible en vue d'alimenter en énergie les forces militaires est financé intégralement par le ministère de la

² Chaque structure opérationnelle doit se placer au niveau le plus fin pour lequel une ventilation des coûts de recherche est disponible : projet, programme, chantier, etc.

Défense. Le contenu des activités de R-D, qui fait appel à l'ingénierie et à la technologie, sert des objectifs de production d'énergie, mais l'objectif socio-économique principal est lié à la défense.

Le nombre d'OSE principaux renseignés correspond donc au nombre de finalités différentes poursuivie par les projets de la structure opérationnelle, et le pourcentage doit refléter l'importance budgétaire de chaque finalité.



Le total des objectifs principaux doit être égal à 100 %.

NEW ! Comment remplir la colonne OSE secondaires ?

Pour marquer une rupture avec les questionnaires passés, le concept d'OSE lié a été renommé OSE secondaire.

Pour certains projets, la ventilation au vu des seuls objectifs principaux peut apparaître trop réductrice, et il peut être intéressant de faire apparaître un objectif secondaire. Cette ventilation est particulièrement utile pour des domaines transversaux comme la santé ou l'environnement qui ne représentent pas nécessairement la finalité principale d'un projet, mais qui peuvent bénéficier d'effets positifs de recherches ayant une autre finalité.

Exemple : une structure opérationnelle a 3 projets de recherche ayant chacun pour OSE principal la recherche au bénéfice des pays en voie de développement (OSE 150) pour un total de 120K€. Dans la colonne des OSE principaux, 100% des coûts sont affectés à l'OSE 150.

Mais le projet P1 (60K€) sert également la protection et l'amélioration de la santé (OSE 70), le projet P2 (50K€) sert les sciences humaines (OSE 1641) et les sciences sociales (OSE 1642), sans qu'il soit possible de ventiler précisément entre ces deux derniers. Quant au projet P3 (10K€), il n'est pas possible de lui définir des OSE secondaires. Alors le remplissage des OSE secondaires sera :

- 50% (=60/120) des crédits en OSE 70
- 20.8% (=50/2/120) des crédits en OSE 1641 et 20.8% (=50/2/120) des crédits en OSE 1642
- 8.3 % (=10/120) des crédits en OSE 150, le projet 3 restant attribué à son OSE principal.

Pour avoir un total de 100%, mettre la décimale manquante au plus gros pourcentage soit : 50.1% à l'OSE 70 dans l'exemple ci-dessus.

		en %	en %
		Objectifs principaux	Objectifs secondaires
070	Protection et amélioration de la santé	0%	50%
	Recherche médicale de base, traitement hospitalier, chirurgie, médecine préventive, génie biomédical et médicaments		50,1%
150	Développement (recherche au service du développement)	100%	8%
	R&D au bénéfice des pays en développement	100%	8,3%
164	Sciences humaines et Sciences sociales	0%	42%
1641	Sciences humaines (philosophie, psychologie, histoire, archéologie, anthropologie, littérature, linguistique, sciences de l'art)		20,8%
1642	Sciences sociales (géographie, aménagement de l'espace, économie et gestion, sciences juridiques et politiques, sociologie, démographie, ethnologie, anthropologie)		20,8%
TOTAL DES OBJECTIFS		100,0%	100,0%



Le total des objectifs secondaires doit être égal à 100 %.

Annexe 1 : Liste des programmes Recherche de la Mires

Programme 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles

Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire

Action 17 - Recherche

Programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme 190 : Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables

Programme 191 : Recherche duale (civile et militaire)

Programme 192 : Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle

Programme 193 : Recherche spatiale

Annexe 2 : Nomenclature des objectifs socio-économiques (OSE)

010	Exploration et exploitation de la Terre
011	Mer : production et exploitation de la Mer (N/C les ressources vivantes et les recherches sur la pollution des mers), recherches physiques, chimiques et biologiques de la mer
012	Terre : exploration et exploitation des plateaux immergés, croûte et enveloppe terrestres, hydrologie, recherches générales sur l'atmosphère (hors pollution)
013	Terre : exploitation de la Terre, prospection minière, pétrolière et gazière
014	Recherche climatique et météorologique, exploration polaire, hydrologie
020	Environnement
021	Surveillance et protection de l'atmosphère et des climats
022	Autres actions de surveillance et de protection de l'eau, du sol et du sous-sol, et de tous les éléments relatifs à la pollution, Y/C la protection contre le bruit
023	Recherches sur les technologies et produits propres
030	Exploration et exploitation de l'espace
	Exploration scientifique de l'espace, systèmes d'application, systèmes de lancement, stations orbitales et spatiales, autres recherches concernant l'exploration et l'exploitation de l'espace à des fins civiles
040	Infrastructures et aménagement du territoire, construction, génie civil
	Aménagement général du territoire, construction et aménagement de l'habitat, génie civil, systèmes de transport, systèmes de télécommunications, approvisionnement en eau, autres recherches concernant l'infrastructure et l'aménagement des espaces
050	Production, distribution et utilisation rationnelle de l'énergie
051	Combustibles fossiles et dérivés, autres recherches concernant la production, la distribution et l'utilisation rationnelle de l'énergie
052	Fission nucléaire, fusion nucléaire, gestion des déchets radioactifs Y/C les mises hors service
053	Efficacité énergétique; capture et stockage du CO2 ; sources d'énergie renouvelables. Autres technologies de l'énergie et de stockage
060	Production et technologies industrielles
061	Industries de la communication (télécommunications, électronique, ordinateurs, logiciels)
062	Industries des matériels de transports terrestres et fluviaux
063	Industries des matériels de transports aéronautiques (hors espace)
064	Autres systèmes et technologies des industries extractives et manufacturières Y/C la fabrication de produits agroalimentaires.
070	Protection et amélioration de la santé
	Recherche médicale de base, traitement hospitalier, chirurgie, médecine préventive, génie biomédical et médicaments,
080	Production et technologies agricoles
081	Agriculture, pêche et pisciculture, produits animaux, médecine vétérinaire, produits végétaux, sylviculture et industrie du bois, technologie agro-alimentaire, autres recherches concernant la production et les technologies agricoles
082	Impact des activités agricoles, forestières et piscicoles sur l'environnement,
090	Enseignement et éducation
	Recherche liée à : l'enseignement pré scolaire, l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur. Y/C la formation, la pédagogie, la didactique, l'éducation spéciale. Comprend les services annexes à l'enseignement.
100	Culture, religion, loisirs, médias
	R&D relative aux phénomènes sociaux liés aux activités culturelles et de loisirs, à la religion, l'intégration raciale et culturelle, aux changements socio-culturels dans ces domaines
110	Systèmes politiques et sociaux
	Recherche sur les structures politiques de la société, administration publique et politique économique, études régionales et gouvernance multi-niveaux.
120	Défense
121	R&D à des fins militaires financée sur des crédits civils. Recherche de base à des fins militaires, recherche nucléaire, recherche spatiale financées par le ministère de la Défense
122	Recherche stratégique, sciences, technologies et économies de l'armement
130	Sécurité globale
	Recherche dans le domaine de la sécurité intérieure et internationale (codification, fonctionnement des institutions, lutte contre les infractions pénales, terrorisme, stupéfiants, ...), sécurité civile (incendies, catastrophes naturelles ou technologique)
140	Services marchands (hors médecine et éducation)
	Services marchands non financiers et services marchands financiers
150	Développement (recherche au service du développement)
	R&D au bénéfice des pays en développement
160	Avancement général des connaissances - Recherche fondamentale
161	Sciences naturelles
1611	Mathématiques et informatique (programmation uniquement)
1612	Sciences physiques
1613	Sciences chimiques
1614	Milieux naturels (terre, océan, atmosphère, espace) et sciences environnementales connexes
1615	Sciences biologiques
1616	Autres sciences naturelles.
162	Sciences de l'ingénieur
1621	Sciences de l'ingénieur (automatique, électronique, électrotechnique, informatique, optique)
1622	Autres sciences de l'ingénieur (mécanique, génie des procédés, génie des matériaux, acoustique, génie civil, thermique, énergétique)
1623	Biotechnologie environnementale, biotechnologie industrielle
1624	Nano-technologie,
1625	Autre ingénierie et technologies
163	Sciences de la vie (sciences médicales et sciences agronomiques et alimentaires)
1631	Sciences médicales (médecine de base, médecine clinique, sciences de la santé)
1632	Biotechnologie médicale
1633	Sciences agronomiques et alimentaires, science vétérinaire
1634	Biotechnologie agricole
164	Sciences humaines et Sciences sociales
1641	Sciences humaines (anthropologie, archéologie, art, éthique et religion, histoire, langues et littérature, philosophie)
1642	Sciences sociales (anthropologie, archéologie, démographie, droit, économie et gestion, ethnologie, géographie, médias et communications, psychologie, sciences de l'éducation, sciences juridiques et politiques, sociologie, autres sciences sociales, autres sciences sociales)